

Familles et bioéthique en Yvelines

Plan de l'étude

Présentation générale de l'enquête et de l'échantillon des « répondants » :

Une initiative inédite
Une forte participation
Une forte implication des femmes

Analyse globale des réponses :

Des avis très tranchés...
... et des familles prudentes

Analyse croisée par sexe et par tranche d'âge :

Les hommes soucieux de filiation ?
A chaque âge ses préoccupations

Analyse des « faits saillants » :

L'indisponibilité : une question difficile
La question du statut de l'embryon
La protection de l'enfant
Les questions transgressives

Analyse des correspondances multiples (ACM) et détermination des « profils de répondants » :

Huit profils de réponse

1. Les conservateurs
2. Les seniors
3. Les centristes
4. Les indécises
5. Les féministes
6. Les inquiètes
7. Les compréhensives
8. Les radicalistes

Principaux résultats

- Les familles sont, dans leur immense majorité, très prudentes dans le débat bioéthique et s'opposent clairement aux différentes « innovations transgressives » parfois proposées dans le débat social : eugénisme, euthanasie, mères porteuses, *etc.*
- Les principaux clivages de pensée se font principalement d'une part selon le sexe et la tranche d'âge, et d'autre part sur la question de l'embryon : recherche sur les embryons surnuméraires, constitution d'embryons à des fins de recherche, recherche sur les cellules souches adultes ou du cordon ombilical.
- A ce propos, un manque d'information semble apparaître sur certains points comme l'indisponibilité du corps humain et les différentes sortes de cellules souches humaines (embryonnaire, sang de cordon et adulte) entraînant une confusion sur la compréhension des enjeux. L'origine des cellules souches entraînant un défaut de compréhension.
- Le débat bioéthique semble partager surtout la population féminine ; les hommes et les couples ont eux des avis très homogènes.
- Enfin, une question délicate comme l'euthanasie ne semble pas vraiment alimenter le débat, à la différence de celle des mères porteuses. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : la thématique est absente dans la révision législative à venir, la loi Leonetti de 2005 a momentanément réglé la question, et cause ou effet, le débat public est imperceptible sur le sujet.



Dans le cadre des Etats-Généraux de la bioéthique lancés par le gouvernement, le conseil d'administration de l'UDAF 78 (Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines) a souhaité connaître l'opinion des familles qu'elle représente en les interrogeant directement à l'aide du questionnaire mis au point par une commission d'administrateurs*. Ceci n'était possible que dans la mesure où les associations adhérentes donnaient leur accord sur la consultation de leurs adhérents ; quelques unes ne l'ont pas souhaitée.

C'est ainsi que finalement, d'une manière anonyme, plus 8300 familles ont pu être consultées sur les quelques 10.000 adhérentes. A notre plus grande satisfaction les réponses furent nombreuses (taux de 20%) même si les familles devaient affranchir l'enveloppe réponse.

En réalisant cette enquête l'UDAF 78, n'avait d'autre but que de connaître et de faire connaître l'avis de familles sur la bioéthique. En mettant les résultats obtenus à la connaissance des responsables administratifs et politiques, nous avons conscience de participer au débat sur la révision des lois prévue en 2010.

Que les familles qui ont répondu à ce questionnaire et les présidents d'associations familiales soient remerciés de leur contribution indispensable. Sans l'aide bénévole de Lorraine et Sébastien Tournyol du Clos* nous n'aurions pas pu exploiter toutes les informations qui nous sont parvenues. Nous leur disons ici toute notre gratitude.

Luc Flichy
Président de l'UDAF 78

Retrouver cette enquête sur notre site www.udaf78.com où vous pourrez laisser vos remarques (boîte contact).

*Représentant les quatre grands mouvements nationaux présents dans les Yvelines : AFC (Associations Familiales Catholiques), CSF (Confédération Syndicale des Familles), FF (Familles de France), UFAL (Union des Familles Laïques)

*www.tournyolduclos.fr

Familles et bioéthique

Lorraine Tournyol du Clos, économiste

Sébastien Tournyol du Clos, enseignant*

Dans le cadre de la révision, désormais quinquennale, de la loi sur la bioéthique du 6 août 2004, révisant elle-même la loi de 1994, des « Etats généraux de la bioéthique » ont été organisés au cours de cette année pour préparer le travail parlementaire à venir à l'automne.

Une initiative inédite

L'Union départementale des associations familiales des Yvelines (UDAF 78) a souhaité y associer une vaste consultation des adhérents aux 45 associations familiales qu'elle représente, soutient et défend.

Un questionnaire anonyme a donc été envoyé à 8 344¹ familles, abordant les principaux thèmes de la bioéthique : assistance médicale à la procréation, maternité pour autrui, prélèvements d'organes, médecine prédictive, diagnostics prénataux ou préimplantatoires, euthanasie, représentation familiale dans les comités de réflexion.

Chacune des 16 questions a été élaborée collégialement par une commission de représentants des différentes associations familiales, et précédée d'une courte introduction, afin d'exposer au mieux les enjeux du débat.

Cette consultation, inédite, permet ainsi de mieux comprendre l'opinion des familles sur ces sujets complexes et délicats, et de mieux cerner les lignes d'opposition entre les principaux profils.

Une forte participation

Cette enquête a connu une forte participation, puisque le taux de réponse dépasse les 20 %², d'hommes, de femmes ou de couples, de tous âges entre 18 et au-delà de 65 ans.

Tableau 1 – Structure de population par tranche d'âge

Age	18-35	36-50	51-65	66 et plus
Enquête	9 %	36 %	28 %	27 %
Département	19 %	32 %	28 %	21 %

Source : INSEE, RP2006

Il est difficile de mesurer la représentativité de la population interrogée du point de vue du sexe puisque, par exemple, la réponse d'une femme peut être aussi

bien celle d'une famille monoparentale que d'un couple dont l'homme n'a pas souhaité participer à l'enquête. En revanche, du point de vue de l'âge, le tableau 1 fait nettement apparaître une sous-représentation des jeunes de 18 à 35 ans au profit des autres tranches d'âge.

Une forte implication des femmes

Les réponses au questionnaire sont très sexuées : peu d'hommes seuls ont répondu (tableau 2), et leur profil de réponse est à la fois restreint, assez proche de celui des couples, et très différent des nombreux profils de réponse de femmes seules.

Tableau 2 – Structure de population par sexe

Sexe	Hommes	Femmes	Couples
Enquête	24 %	41 %	35 %

Le débat sur la bioéthique est donc essentiellement animé par les femmes dont les opinions très variées, parfois extrêmes, contrastent avec les réponses plus consensuelles des hommes, seuls ou en couple.

Des avis très tranchés...

Premier constat à la lecture des réponses : la grande majorité des répondants ont un avis clair sur chaque question de bioéthique. En moyenne, seuls 5 % des répondants ne savent pas quoi répondre et 70 % sont du même avis.

Trois questions seulement recueillent des réponses plus éparpillées : celle concernant la législation sur l'indisponibilité du corps humain et de la filiation, et deux questions sur la recherche sur les embryons.

Deux de ces trois questions sont d'ailleurs aussi celles qui opposent le plus hommes et femmes dans leurs réponses.

... et des familles prudentes

Hormis donc les trois questions discutées, la grande majorité des familles interrogées se montre plutôt prudente sur les questions de bioéthique : encouragement de la recherche sur des points ne soulevant pas de débat moral (sur les cellules du cordon ombilical ou sur les maladies héréditaires), opposition aux « innovations » (mères porteuses, eugénisme, extension de la procréation médicalement assistée), réticences devant les propositions moralement discutées (recherche sur les embryons, clonage thérapeutique).

¹ Certaines associations membres de l'UDAF n'ont pas souhaité que leurs adhérents soient consultés.

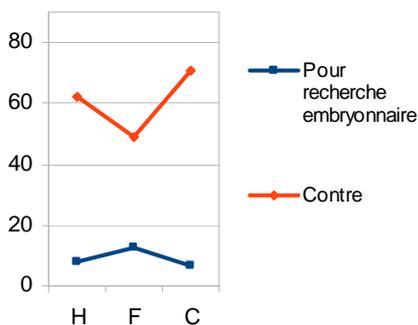
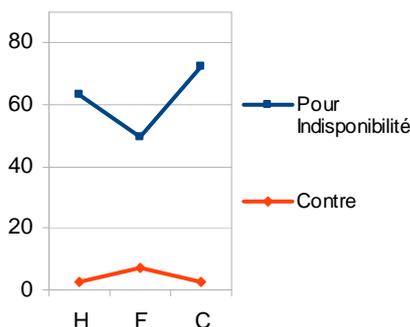
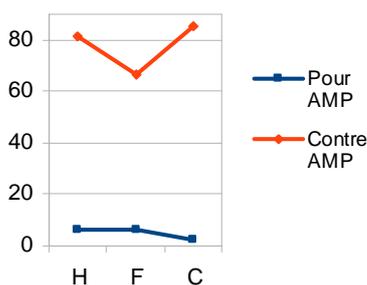
² Le double de ce que l'on pouvait attendre de ce genre d'enquête alors même que l'affranchissement de la réponse était laissé au soin des destinataires, ce qui est généralement un fort facteur limitatif de participation

* Marie-Catherine Valette, support technique

Les hommes soucieux de filiation ?

Hommes et femmes se différencient particulièrement sur trois questions sensibles (graphique 1) : l'extension de l'assistance médicale à la procréation à tout demandeur, l'affirmation par la loi de l'indisponibilité du corps humain et de la filiation et, enfin, la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules embryonnaires. Les questions qui les rapprochent le plus concernent l'euthanasie, la recherche sur les cellules souches du cordon ombilical ou le contrôle des dérives des diagnostics prénataux et préimplantatoires.

Graphique 1 – Structures de réponse (%)
Hommes, Femmes, Couples



Le clivage entre hommes et femmes semble donc résider principalement dans le problème de la filiation (à travers la question de l'AMP et de son extension aux célibataires ou aux couples homosexuels) et ensuite, mais peut-être comme conséquence de ce premier point, dans le statut du corps de la femme et dans le statut de l'embryon.

A chaque âge ses préoccupations

Une analyse croisée montre clairement que l'âge, autant que le sexe, oriente les préoccupations des répondants et leurs avis.

Les plus jeunes (18-35 ans) sont le plus massivement favorables à la recherche sur les cellules du cordon ombilical alors que toutes les autres tranches d'âge se retrouvent surtout pour l'encadrement des diagnostics prénataux et préimplantatoires. A l'inverse, les plus âgés (plus de 50 ans) hésitent quant à la recherche sur les embryons surnuméraires alors que les plus jeunes (18 à 50 ans) s'interrogent sur la législation du don d'organes.

Dans les deux cas, ouverture à la recherche pour les plus jeunes, au contrôle de la technique pour les autres.

L'indisponibilité : une question difficile

Les questions de bioéthique sont souvent complexes, mêlant des considérations scientifiques, juridiques et philosophiques. Aussi, malgré les notices d'introduction aux questions, certaines catégories de répondants ne semblent pas toujours bien comprendre ce qui leur est demandé.

Par exemple, la question sur l'indisponibilité du corps humain est en partie liée à celle sur la légalisation des mères porteuses : si l'on pense que le corps n'est pas un objet qui nous appartient (et dont on peut user), il est probable que l'on n'acceptera pas la légalisation des mères porteuses.

Et, en effet, chez les répondants, les réponses aux deux questions sont souvent cohérentes. Pourtant, l'un des profils de réponse de femmes (voir après) se caractérise, en partie, par un encouragement clair à la légalisation des mères porteuses mais sans aucun avis tranché sur l'indisponibilité du corps. Il est probable que cette dernière question a ici été mal comprise. Ou alors, elle a été jugée suffisamment complexe pour ne pas avoir à y répondre en généralité.

La question du statut de l'embryon

Plusieurs réponses sont révélatrices de la question du statut de l'embryon dans l'esprit des répondants. Ainsi 72 % des répondants sont opposés à la recherche sur des embryons surnuméraires mais seuls 62 % souhaitent interdire la constitution d'embryons aux fins de recherche. Visiblement, le statut de l'embryon n'est donc pas tout à fait le même selon qu'il a été constitué par un projet parental (embryon surnuméraire) ou non, à moins que la formulation de la question (« êtes-vous favorables à l'interdiction... ») n'ait entraîné ici aussi quelques ambiguïtés. En revanche, environ 90 % des répondants sont favorables à la recherche sur les

cellules souches adultes comme sur les cellules du cordon ombilical.

La protection de l'enfant

La question n°3, sur l'affirmation par la loi de l'intérêt supérieur de l'enfant, est celle qui suscite une quasi-unanimité : 90 % des répondants y sont favorables. Et cette adhésion est aussi corrélée avec les réponses à d'autres questions, ce qui permet de préciser ce que recouvre cette « protection de l'enfant ».

Ainsi, ceux qui souhaitent une protection législative de l'enfant souhaitent aussi réaffirmer l'indisponibilité du corps humain et de la filiation et sont opposés à la recherche embryonnaire (utilisation d'embryons surnuméraires comme constitution d'embryons).

Ces protecteurs de l'enfant ne s'identifient cependant pas au groupe des plus « conservateurs » puisqu'ils sont en même temps favorables au maintien de la loi sur l'euthanasie et n'ont pas d'opinion significative (corrélation quasi-nulle) sur le contrôle des tests génétiques, deux points qui caractérisent en partie le profil « conservateur ».

Les questions transgressives

A côté d'éventuels aménagements ou extensions de lois existantes, l'enquête interrogeait également les familles sur deux points aujourd'hui totalement interdits, la légalisation des mères porteuses et le clonage thérapeutique, pour savoir si elles souhaitaient la levée de cette interdiction. Les réponses à ces questions « transgressives » sont donc particulièrement éclairantes.

Les réponses pour une levée de ces deux interdictions sont corrélées, et aussi corrélées avec l'extension de l'AMP à tout demandeur et la recherche sur les embryons. Elles s'associent aussi à un encouragement mitigé à la représentation des associations familiales dans les comités d'éthique, ce qui est surprenant venant de familles adhérant à ces associations.

Ces « transgresseurs » sont plutôt jeunes et représentent un peu plus de 10 % des répondants.

Huit profils de réponse

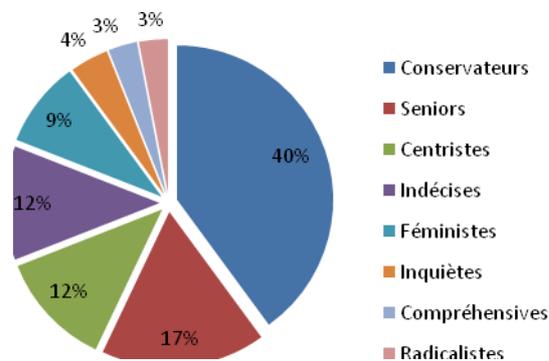
L'ensemble des réponses a aussi été analysé dans sa globalité, afin de rechercher les principaux profils de réponse. Une ACM (analyse des correspondances multiples) en a trouvé huit, chacun décrit par quelques réponses caractéristiques.

Un profil concerne les couples, un autre la population la plus âgée, un troisième les hommes, et les cinq autres concernent les femmes.

Les deux premiers profils, qui représentent 57 % des répondants, se différencient et s'opposent sur deux critères, qui sont donc en quelque sorte les « facteurs

clés » : l'âge (plus ou moins de 50 ans) et l'avis sur la constitution d'embryons à des fins de recherche.

Graphique 2 – Les profils de réponse



1. Les conservateurs

Le principal profil représente 40 % des répondants. Il se caractérise essentiellement par son opposition à la recherche embryonnaire (utilisation ou constitution d'embryons aux fins de recherche), à la légalisation des mères porteuses et à l'extension de la procréation médicalement assistée tout en encourageant la recherche sur les cellules souches adultes ou celles du cordon ombilical et la réaffirmation de l'indisponibilité du corps humain et de la filiation.

Ce profil se constitue donc autour du statut de l'embryon et de la filiation, mais aussi de l'enfant (réaffirmation de l'intérêt supérieur de l'enfant) ou, plus généralement, de la famille (représentation des associations familiales au sein des comités d'éthique). Il s'agit principalement de couples entre 36 et 50 ans.

2. Les seniors

Le deuxième profil (17 %), par ordre d'importance, se caractérise essentiellement par deux réponses dominantes : pour la constitution d'embryons aux fins de recherche et pour le clonage thérapeutique. Ils sont aussi pour la recherche sur les cellules du cordon et s'opposent à la recherche sur les embryons surnuméraires mais, dans le même temps, s'opposent aussi à la recherche sur les cellules souches adultes. Il semblerait donc, si l'on admet une possible confusion sur le terme « adulte », que ce profil soit pour une recherche « sans cobaye », c'est-à-dire qui ne s'applique pas sur des sujets dont l'existence est déjà reconnue.

Dans une moindre mesure, il se caractérise aussi par l'affirmation de l'intérêt supérieur de l'enfant et l'opposition à l'extension de l'AMP à tout demandeur. Il s'agit de ménages de plus de 51 ans, hommes, femmes et couples confondus.

3. Les centristes

Le troisième profil concerne 12 % des répondants et se caractérise essentiellement par un encouragement très modéré pour deux formes de recherche : sur les cellules du cordon ombilical et sur le traitement des maladies héréditaires. Ils sont aussi, modérément, pour une meilleure information autour du consentement au don d'organe.

C'est donc l'un des rares profils, avec le suivant, qui se caractérise par un avis modéré, s'opposant même statistiquement aux profils ayant les mêmes avis mais plus clairement affichés. Et les trois avis les plus caractéristiques de ce profil sont aussi les plus neutres moralement.

Ses positions claires sont des oppositions, moins caractéristiques du profil cependant, à l'extension de l'AMP à tout demandeur, à la légalisation des mères porteuses et à la recherche sur les embryons surnuméraires.

Il s'agit principalement d'hommes, toutes tranches d'âge confondues.

4. Les indécises

Le quatrième profil concerne aussi 12 % des répondants et se caractérise par un encouragement modéré à l'affirmation de l'indisponibilité du corps et de la filiation, à l'affirmation de l'intérêt supérieur de l'enfant et la recherche sur les cellules souches adultes. Le profil est aussi caractérisé par une série d'opinions modérées et contraires : « plutôt pour » mais aussi « plutôt contre » la recherche sur les embryons surnuméraires, le clonage thérapeutique, la légalisation des mères porteuses, *etc.* Ce profil, enfin, s'oppose statistiquement à toute opinion tranchée (« tout à fait pour » ou « tout à fait contre ») sur ces mêmes sujets. Il s'agit principalement de femmes, toutes tranches d'âges confondues.

Les quatre profils suivants, regroupant 18 % des répondants, concernent surtout des femmes. Il s'agit donc de celles qui n'ont répondu ni avec les conservateurs, ni avec les seniors, ni avec les indécises. Il faut donc s'attendre à y trouver quatre profils de femmes plutôt jeunes, indépendantes et aux opinions tranchées.

5. Les féministes

Le premier de ces profils de femmes, regroupant 9 % des répondants, est caractérisé par un encouragement clair à la recherche embryonnaire (utilisation ou conception d'embryons), à l'extension de l'AMP à tout demandeur et à la légalisation des mères porteuses. Il se caractérise aussi nettement par une « non opinion » quant à l'indisponibilité du corps humain, à l'intérêt supérieur de l'enfant ou la représentation des

associations familiales dans les comités d'éthique. Il s'agit principalement de femmes de 36 à 50 ans, héritières des combats féministes des années 70.

6. Les inquiètes

Le profil suivant, regroupant 4 % des répondants, est caractérisé par une grande indécision, comme dans le profil des « indécises », d'où n'émergent que deux opinions spécifiques qui le distinguent : un encouragement clair à l'extension de l'AMP à tout demandeur et une opposition modérée à l'affirmation de l'indisponibilité du corps humain et de la filiation. Il s'agit surtout de femmes jeunes (18-35 ans), que l'on peut donc décrire comme manquant peut-être d'information sur les questions de bioéthique et surtout préoccupées par les difficultés de procréation, soit qu'elles les redoutent soit qu'elles y soient confrontées.

7. Les compréhensives

Le profil suivant, regroupant 3 % des répondants, est caractérisé par une « non opinion » très large, différente de l'indécision : il ne s'agit pas d'opinions contradictoires mais d'une reconnaissance de non avis sur la recherche embryonnaire (utilisation ou bien conception d'embryons), sur les cellules souches adultes, sur le clonage thérapeutique, sur l'affirmation de l'indisponibilité du corps humain ou de l'intérêt supérieur de l'enfant. Seuls des encouragements clairs à la légalisation des mères porteuses ou modéré à l'extension de l'AMP à tout demandeur émergent. Il s'agit principalement de femmes de 66 ans et plus, que l'on peut donc voir comme peu préoccupées par les questions bioéthiques sauf celles permettant de remédier aux difficultés de procréation.

L'importance de l'avis favorable aux mères porteuses laisse penser que ces femmes âgées envisagent peut-être la procréation pour elles-mêmes ou leur descendance.

8. Les radicalistes

Enfin, le dernier profil de femmes, regroupant 3 % des répondants, est caractérisé par des opinions très affirmées contre l'affirmation de l'indisponibilité du corps et celle de l'intérêt supérieur de l'enfant, pour la légalisation des mères porteuses, le clonage thérapeutique et, enfin, pour la recherche embryonnaire mais contre celle sur les cellules souches adultes. Ce dernier point, curieux dans un profil très fermement « extrême », s'explique peut-être par la confusion sur le terme « adulte », la recherche sur les cellules souches adultes ne portant pas atteintes à l'intégrité du corps adulte.

Il s'agit principalement de femmes de tous âges.

Conclusion

En conclusion, il faut commencer par rappeler les principaux résultats de l'enquête : les familles sont, dans leur immense majorité, très prudentes dans le débat bioéthique et s'opposent clairement aux différentes « innovations transgressives » parfois proposées dans le débat social : eugénisme, euthanasie, mères porteuses, *etc.*

Les clivages de pensée se font principalement d'une part selon le sexe et la tranche d'âge et, d'autre part, sur la question de l'embryon : recherche sur les embryons surnuméraires, constitution d'embryons à des fins de recherche, recherche sur les cellules souches adultes ou du cordon ombilical.

Le débat bioéthique semble partager surtout la population féminine ; les hommes et les couples ont eux des avis très homogènes.

Enfin, un sujet délicat comme l'euthanasie ne semble pas vraiment alimenter le débat, à la différence de celui des mères porteuses. La loi Leonetti de 2005 ayant momentanément réglé la question, la thématique est absente de la révision législative à venir et, cause ou effet, le débat public est imperceptible à ce sujet.

